



RECYCLAGE - Habilitation électrique TC1- Non Electriciens BS / BE manœuvre

Objectifs :

Mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques.

Public concerné :

Personnel électricien ayant suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

Durée :

Recyclage de deux journées 11 heures théorique, 3 heures de pratique

Prérequis :

Avoir suivi la formation initiale

Moyens pédagogiques :

Salle de Formation, vidéo, diaporama, présentation d'appareillages et de matériels de sécurité

Tarif :

2 jours : 450,00 € HT

Nb. participants :

6 à 10 personnes

Programme :

- Citer les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc)
 - Réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation
 - Repérer la zone de travail qui lui a été définie
 - Appréhender une zone de voisinage
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux opérations de son titre d'habilitation
 - Respecter et faire respecter les instructions de sécurité
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderoles, etc).
 - Reconnaître les signalisations et les repérages associés.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
 - Si nécessaire, identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux opérations.
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Décrire les étapes de la mise en sécurité d'un circuit (pour les BS)



RECYCLAGE - Habilitation électrique TC1- Non Electriciens BS / BE manœuvre

- Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (PRE-IDENTIFICATION, SEPARATION, CONDAMNATION).
 - Effectuer la vérification d'absence de tension (VAT)
 - Réaliser une remise sous tension
-
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT élémentaire (pour les BS)
 - Délimiter et signaler la zone d'intervention BT
 - Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'article 13
 - Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.